



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION (CAER)

**Rapport de jury présenté par Mme MÉTOUDI MICHELE
Présidente de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

SOMMAIRE

PRÉAMBULE : LES TEXTES	3
ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE DU CAPEPS	3
1. Épreuve écrite d'admissibilité	3
2. Épreuve orale d'admission.....	3
BO N°30 du 23 Juillet 2009	4
A. L'ÉPREUVE ÉCRITE	5
1. LES CANDIDATS.....	6
2. LE JURY DU CONCOURS.....	7
2.1. Le directoire	7
2.2. Le jury	7
3. LE SUJET.....	7
3.1. Libellé du sujet.....	7
3.2. Analyse du sujet.....	7
3.3. Les CMS dans les programmes	8
4. LA CORRECTION.....	9
5. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS.....	9
5.1. Données chiffrées	9
5.2. Principales qualités relevées dans les bonnes copies :	9
5.3. Principales erreurs commises par les candidats	10
6. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	10
6.1. Pendant la préparation.....	10
6.2. Au moment de l'épreuve :	11
B. L'ÉPREUVE ORALE	12
1. L'ESPRIT DE L'INTERROGATION ORALE	13
2. LES CANDIDATS ADMISSIBLES	13
3. LE JURY	13
4. LE DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE	13
4.1. Le sujet :	13
4.2. La préparation de l'oral :	14
4.3. L'exposé du candidat :	14
4.4. L'entretien.....	14
5. LES ATTENTES DU JURY.....	14
6. LA NOTATION	15
7. LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE.....	15
8. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ORAL	15
8.1. Les qualités d'un bon oral.....	15
8.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles	16
9. LES CONSEILS DE PREPARATION DE L'ORAL	16
9.1. Au regard des compétences	16
9.2. Du point de vue méthodologique.....	17
9.3. Pour la réalisation du dossier.....	17
C. LES RESULTATS DU CONCOURS.....	18
1. RÉPARTITION DES NOTES DES ADMIS	18
2. RÉPARTITION DES LAURÉATS PAR SEXE	18

PRÉAMBULE : LES TEXTES

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

NOR: MENH0931346A

ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE DU CAPEPS

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation et sa mise en œuvre dans le second degré.

L'épreuve prend appui sur un programme fixe pour deux ans et qui se rapporte au programme des lycées et collèges.

Durée : **quatre heures.**

Coefficient 2.

2. Épreuve orale d'admission

Analyse d'une situation d'enseignement.

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre, deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement (collège ou lycée) choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques distinctes choisies pour chacune dans deux groupes différents d'activités en référence aux programmes de la discipline dans les lycées et les collèges.

Un programme valable pour deux années fixe la liste des activités qui peuvent servir de support aux deux séquences d'enseignement : cette liste ne peut excéder seize activités et s'appuie, en accord avec les programmes de la discipline, sur la réalité des activités les plus couramment enseignées dans les collèges et les lycées.

Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Le dossier, dactylographié, comprend les éléments relatifs à la réglementation, à la didactique et à la pédagogie qui justifient la mise en œuvre de cet enseignement, ainsi que des préparations de leçons et de contenus d'enseignement. Il comporte, en outre, trois notes de synthèse, ne dépassant pas chacune deux pages dactylographiées et se rapportant, respectivement, à l'expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive et à chacune des séquences d'enseignement présentées. L'ensemble du dossier, les trois notes de synthèse comprises, ne doit pas excéder vingt pages dactylographiées.

Les candidats admissibles doivent faire parvenir, par la voie postale, en recommandé, leur dossier comprenant les trois notes de synthèse, au président de jury dans les conditions et le délai fixés par le jury. Le fait de ne pas adresser le dossier au jury dans le délai et selon les modalités fixées au présent article entraîne l'élimination du candidat.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Durée de la préparation : **deux heures.**

Durée de l'épreuve : **une heure quinze minutes maximum (exposé : trente minutes ; entretien : quarante-cinq minutes maximum).**

Coefficient 2.

BO N°30 du 23 Juillet 2009

Le programme de l'épreuve orale professionnelle d'admission, fixé pour trois ans, porte sur les activités physiques, sportives et artistiques (APSA) suivantes:

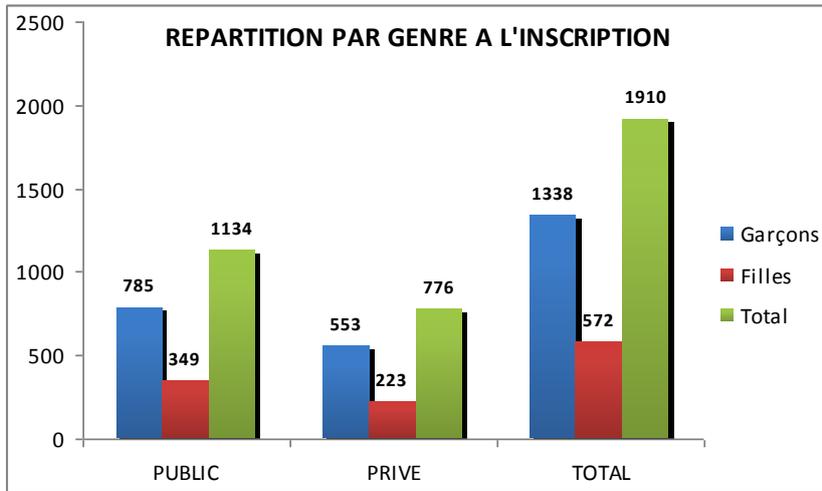
- **Athlétisme : courses de vitesse et relais**
- **Natation longue**
- **Acrosport**
- **Basket-ball**
- **Hand-ball**
- **Football**
- **Badminton**
- **Lutte**
- **Escalade**
- **Danse**
- **Musculation**
- **Step**

Mise en garde :

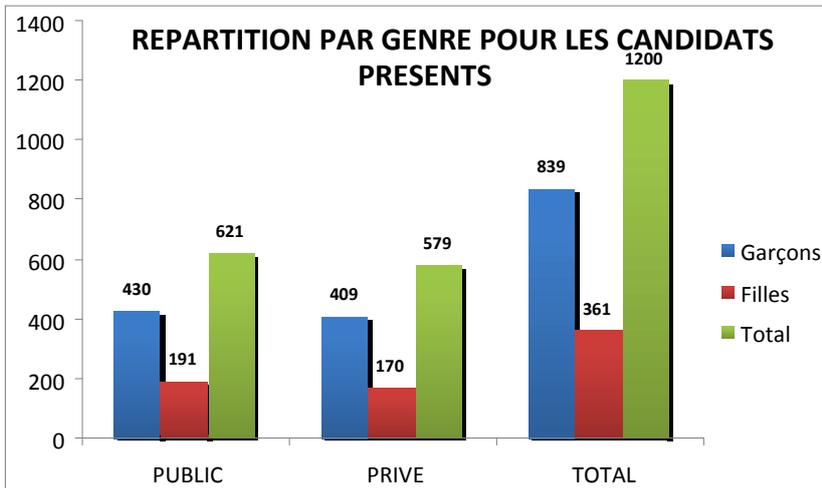
Le texte régissant le CAPEPS interne 2011 est modifié pour la session 2012 par la note de service 2011-031 du 21 février 2011, parue au BOEN n° 10 du 10 mars 2011. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats au concours 2012, pour leur éviter toute confusion.

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

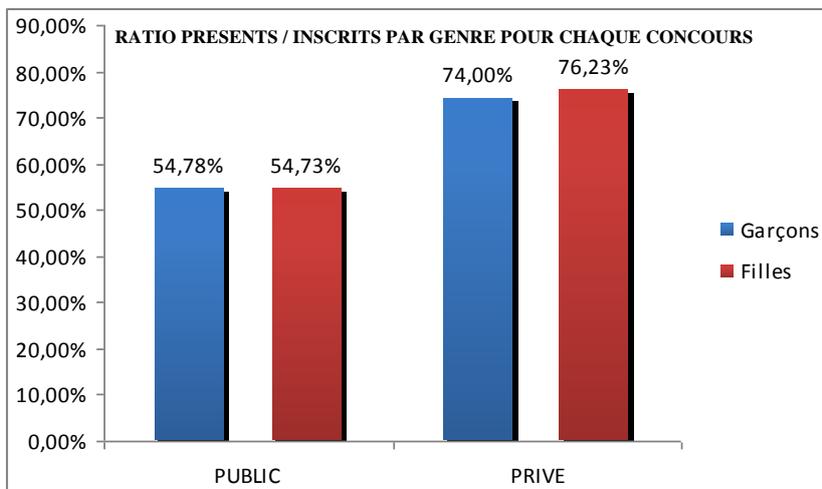
1. LES CANDIDATS



Il est à noter que parmi les 1910 inscrits au concours, les femmes sont très sous-représentées.



710 personnes inscrites n'ont pas composé. Cette chute d'effectif concerne principalement l'enseignement public.



Un peu plus de la moitié des inscrits (qu'ils soient hommes ou femmes) ont composé au CAPEPS. Environ 75% l'ont fait au CAER. Les hommes et les femmes ont eu un taux d'absence similaire.

2. LE JURY DU CONCOURS

2.1. Le directoire

Madame Michèle METOUDI, IGEN, Présidente
Madame Gisèle DESMOUTIEZ, IA-IPR, Vice-présidente
Monsieur Guillaume LECUIVRE, IA-IPR, Vice-président

2.2. Le jury

Le jury a été composé de manière à réunir des collègues (IA-IPR, professeurs et agrégés d'EPS proposés par les corps d'inspection, PRAG et maîtres de conférences) issus de toutes les académies. (Cf. arrêté du 11 janvier 2010 relatif à la constitution du jury du CAPEPS interne et CAER).

3. LE SUJET

3.1. Libellé du sujet

Les différents programmes d'EPS valorisent, entre autres et chacun de manière spécifique, l'acquisition des compétences méthodologiques et sociales. En quoi et comment ces compétences méthodologiques et sociales influencent-elles les choix didactiques et pédagogiques de l'enseignant ? Illustrez votre propos en donnant des exemples concrets pour deux niveaux de classe au moins dans deux APSA supports au moins.

3.2. Analyse du sujet

Ce sujet invite les candidats à convoquer précisément dans leur démonstration le contenu des programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive. Il questionne l'interaction permanente entre les compétences méthodologiques et sociales et les compétences propres liées à l'EPS. Le terme « acquisition » doit engager le candidat dans une réflexion importante sur les composants et les mécanismes du développement des compétences. Il s'agit donc de spécifier ce qu'il faut, acquérir aux élèves pour qu'ils puissent développer leurs compétences exprimé dans une terminologie uniformisée de connaissances, capacités et attitudes.

Le sujet propose une mise en tension entre les compétences à faire acquérir en EPS et leurs impacts sur les choix professionnels de l'enseignant en matière de hiérarchisation des contenus et de leur mise en œuvre.

La perspective de démonstration est alors triple ; d'une part, il s'agit de démontrer que la visée d'une compétence méthodologique et sociale influence le traitement didactique de l'APSA support d'enseignement ; d'autre part que le traitement didactique de l'APSA influence le traitement didactique de la compétence méthodologique et sociale ; enfin que cette articulation impacte les choix pédagogiques de mise en œuvre de l'enseignant.

Si la notion de compétence attendue n'est pas directement citée dans l'énoncé, elle peut être convoquée dans la composition comme étant une expression de la combinaison entre les compétences méthodologiques et sociales et la compétence propre ; cette combinaison se positionne alors comme l'organisateur principal de l'enseignement de la discipline.

En d'autres termes, le sujet devait permettre de s'interroger sur les contenus et les démarches d'enseignement à concevoir et à mettre en œuvre pour faire acquérir aux élèves une (ou plusieurs) compétence(s) méthodologique(s) et sociale(s) et une compétence propre, au cours du même moment d'enseignement. Un niveau de complexité supérieur est envisageable dès lors que cette démonstration est mise en tension avec un contexte singulier d'établissement et de classe.

3.3. Les CMS dans les programmes

	Programmes de collègue	Programmes de la voie pro	Programmes de LEGT
CMS 1	Agir dans le respect de soi, des autres, et de l'environnement par l'appropriation de règles.	s'engager lucidement dans la pratique	s'engager lucidement dans la pratique : se préparer à l'effort, connaître ses limites, connaître et maîtriser les risques, se préserver des traumatismes, récupérer, apprécier les effets de l'activité physique sur soi, etc.
CMS 2	Organiser et assumer des rôles sociaux et des responsabilités par la gestion et l'organisation des pratiques et des apprentissages : installer, utiliser, ranger du matériel, recueillir des informations, travailler en équipe, et s'entraider.	respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité	respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner, etc.
CMS 3	Se mettre en projet par l'identification, individuelle ou collective des conditions de l'action, de sa réussite ou de son échec pour élaborer un projet d'action et le mettre en œuvre, raisonner avec logique et rigueur, apprécier l'efficacité de ses actions, développer sa persévérance.	savoir utiliser différentes démarches pour apprendre : <i>observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets.</i>	savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement : observer, identifier, analyser, apprécier les effets de l'activité, évaluer la réussite et l'échec, concevoir des projets.
CMS 4	Se connaître, se préparer, se préserver par la régulation et la gestion de ses ressources et de son engagement en sachant s'échauffer, récupérer d'un effort, identifier les facteurs de risque, prendre en compte ses potentialités, prendre des décisions adaptées, maîtriser ses émotions, apprécier les effets de l'activité physique sur le corps humain, s'approprier des principes de santé et d'hygiène de vie.		

4. LA CORRECTION

Deux soucis ont - naturellement - présidé au travail de notation :

- la volonté de tendre vers une égalité de traitement des copies : elle s'est traduite par une recherche d'objectivation des contenus.
- la volonté de corriger « positivement ».

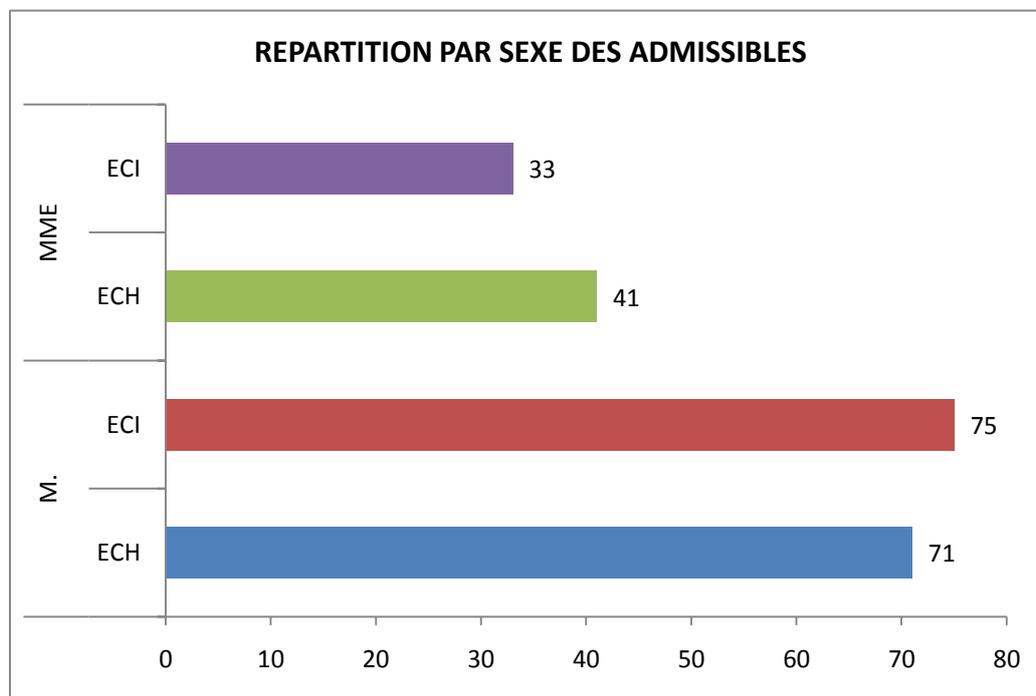
Une double correction a été effectuée par des jurés organisés en triplète ; l'harmonisation a ainsi porté sur un plus grand nombre de copies.

5. RÉSULTATS ET COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

5.1. Données chiffrées

	inscrits	présents	admissibles	% nombre d'admissibles	Moyenne de tous les candidats	Moyenne de tous les admissibles	Note du dernier admissible
CAPINT	1135	621	108	17,39	7,52	13,1	10,50
CAER	776	579	112	19,34	7,50	12,82	10,25

Répartition par sexe des admissibles (tableau)



5.2. Principales qualités relevées dans les bonnes copies :

- Les auteurs des bonnes copies connaissent les textes officiels, les comprennent finement et savent les mobiliser au service de leur démonstration.

- Les bonnes copies ont présenté l'articulation existant entre les CMS, les compétences propres et les compétences attendues, énoncées en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes concrètement illustrées.
- Certaines copies ont judicieusement choisi d'illustrer une CMS dans différents niveaux de classe et/ou avec différentes APSA support.
- Certaines bonnes copies ont proposé des contenus d'enseignement pertinents assortis des modalités d'évaluation idoines.
- Les auteurs des meilleurs devoirs ont proposé des contenus adaptés à des élèves précis, ne se contentant pas de reprendre les profils-types des programmes.
- Ils ont décliné l'interaction entre CP et CMS non seulement en termes de démarche d'enseignement mais également en termes de contenus précis dans une situation d'apprentissage donnée.
- Les meilleures copies ont répondu au sujet en tenant compte des éléments du contexte de l'établissement et des orientations de politique éducative nationale et locale pour justifier leurs propositions.
- Formellement, les bonnes copies font état d'une belle maîtrise de l'exercice de composition, voire de dissertation. L'introduction analyse le sujet, en définit les enjeux, elle énonce la problématique et définit les axes sur lesquels portera la démonstration, elle annonce le plan. Ce dernier est pertinent au regard de la problématique. Le développement répond en tous points aux promesses de l'introduction, il analyse des situations professionnelles -sur lesquelles il prend appui ou qu'il cite à titre d'exemples-. La conclusion, au-delà d'une reprise des points forts du devoir, élargit le propos.
- Formellement, les copies ayant obtenu des notes honorables sont élégamment écrites, rédigées en bon français et calligraphiées de manière lisible.

5.3.Principales erreurs commises par les candidats

- Certains candidats ont proposé des tableaux en lieu et place de démonstration ; le jury attendait d'eux « une composition ». Une copie peut inclure des tableaux ou des schémas, à condition qu'ils soient commentés et viennent en illustration d'un propos rédigé.
- Une simple paraphrase du sujet sans réflexion, problématique ni convocation des enjeux de l'éducation physique d'aujourd'hui n'a pas été considérée comme une réponse admissible.
- La présentation de situations d'apprentissage non assorties des raisons de nature multiple qui les sous-tendent ne suffisait pas. Autrement dit, le jury n'adhère pas à la « magie de la tâche ».
- Les copies ne possédant pas ou mal les connaissances utiles pour traiter le sujet ont été mal notées.

6. CONSEILS AUX CANDIDATS

Pour l'épreuve écrite du CAPEPS interne, le jury conseille aux candidats de :

6.1.Pendant la préparation

- a) travailler en profondeur les textes en vigueur et les programmes de la discipline : il est attendu, d'une part, que les extraits cités le soient précisément et, d'autre part, qu'ils soient finement compris afin de pouvoir en exploiter l'esprit dans la démonstration ;
- b) entrer dans une démarche d'analyse réflexive de la pratique professionnelle ;
- c) d'enseignant face à la classe : en partant d'une ou des APSA qui constituent le support de l'enseignement, chercher à comprendre en quoi la pratique de cette (ou ces) APSA peut, à partir d'un traitement didactique et d'approches pédagogiques adaptées au contexte et aux élèves, favoriser les apprentissages contribuant au développement des compétences dans le sens des objectifs et finalités de l'EPS ;
- d) de professeur agissant au sein de la communauté éducative ;
- e) prendre connaissance avec plus de précision encore de l'évolution de la discipline et des enjeux du système éducatif afin de contextualiser finement les analyses ;

- f) avoir une réelle curiosité sur les débats d'actualité afin d'affiner une culture disciplinaire ;
- g) travailler sur la méthodologie générale de la composition et de la dissertation pour qu'elle soit une aide à l'organisation de la pensée et à la planification de la démonstration.

6.2. Au moment de l'épreuve :

- a) avoir une lecture approfondie du sujet et une identification fine de ses enjeux ;
- b) problématiser le sujet et suivre rigoureusement dans le développement le plan annoncé en introduction ;
- c) construire une argumentation référencée et illustrée qui cherche à faire partager un point de vue au lecteur ;
- d) s'attacher à une qualité de présentation de la copie et veiller à une calligraphie qui rende aisée la lecture de la copie ;
- e) se positionner comme un candidat à un concours : les propos péremptaires et dénonciateurs, tenus plus dans une dynamique de dénigrement que dans une perspective constructive, sont souvent malvenus.

B. L'ÉPREUVE ORALE

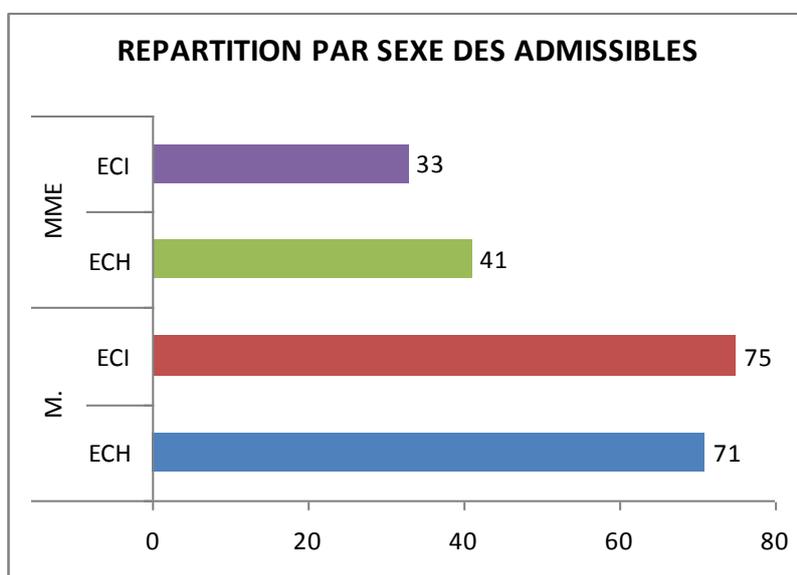
1. L'ESPRIT DE L'INTERROGATION ORALE

S'agissant de recruter un professeur, le jury a veillé, dans le respect de l'arrêté du 22 septembre 1989 précisé dans le BO 30 du 23 juillet 2009, à discriminer les candidats à la lumière des dix compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier telles qu'elles sont décrites par l'arrêté du 12 mai 2010 paru au JO du 18 juillet 2010 et repris dans le BO n° 29 du 22 juillet 2010

Conscient que tous les candidats admissibles n'occupent pas un poste d'enseignant d'EPS dans le second degré au moment du concours, le jury s'est interrogé sur les critères permettant la sélection de candidats susceptibles d'être opérationnels à la prochaine rentrée et professionnellement performants à long terme.

Considérant que la situation professionnelle la plus proche de la situation d'oral est la préparation de leçon (la prévision raisonnée de la pratique d'enseignement), le jury a invité les candidats à reproduire ce geste professionnel.

2. LES CANDIDATS ADMISSIBLES



3. LE JURY

Pour la session 2011, le jury de l'oral a été identique à celui de l'épreuve écrite.

4. LE DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

4.1. Le sujet :

Le sujet que le candidat a dû traiter portait sur un problème professionnel auquel tout enseignant est confronté dans sa pratique.

La formulation du sujet, fondée sur l'analyse du dossier du candidat, prend au moins en compte une classe présentée dans le dossier et s'appuie sur une des APSA de ce dernier, si celle-ci appartient à la liste du programme du concours. Le candidat était invité à construire et à présenter une ou deux situations d'apprentissage répondant au problème posé.

Cette année, le sujet a fait référence à un extrait de la synthèse ou du bilan de leçon ou du projet de classe ou du projet de cycle d'enseignement ou du projet d'EPS ou du projet d'établissement, présent dans le dossier, dans la quasi-totalité des cas.

Les situations d'apprentissage demandées ont été situées à un moment bien précis (n'importe lequel) du cycle d'enseignement présenté dans le dossier.

Les interrogations ont porté sur toutes les APSA du programme du concours.

4.2. La préparation de l'oral :

Au cours de la première heure de préparation, le jury a mis à la disposition de chaque candidat un exemplaire des programmes de la discipline, l'arrêté relatif au socle commun de connaissances et de compétences et une sélection de textes officiels essentiels aujourd'hui.

4.3. L'exposé du candidat :

La réponse à la question initiale posée dans le sujet permet au jury d'apprécier notamment la compétence du candidat à « concevoir et mettre en œuvre un enseignement » de l'EPS à travers une APSA, support d'enseignement, celles liées à l'organisation du travail de la classe et celles liées à l'évaluation formative et formatrice des élèves.

Pour cette session 2011 le jury a considéré que l'exercice demandé aux candidats correspondait à la présentation et à la justification d'un travail de préparation d'une séquence d'EPS.

Cette notion de préparation était à prendre au sens large. Le candidat devait faire état de ses choix didactiques et pédagogiques, effectués au regard des textes officiels et du contexte ; il devait prévoir leur mise en œuvre concrète ainsi que les adaptations éventuellement nécessaires.

4.4. L'entretien

Le déroulement de l'entretien était lié à ce que le candidat avait présenté lors de son exposé ; il prenait la forme « réactive » d'une conversation entre le candidat et le jury.

5. LES ATTENTES DU JURY

Le jury invitait le candidat à préciser et justifier les choix présentés au cours de son exposé afin d'évaluer ses compétences à :

- « **Concevoir et mettre en œuvre un enseignement** » : le jury était attentif à la pertinence des propositions formulées, à la cohérence des dispositifs d'apprentissage avancés, à la démarche d'enseignement et aux acquisitions visées.
- « **Prendre en compte la diversité des élèves** ».
- « **Évaluer les élèves** » : cette compétence était principalement abordée dans sa dimension formative et formatrice.
- « **Organiser le travail de la classe** » : le jury a apprécié la pertinence de l'organisation des dispositifs d'apprentissage au regard de l'espace, du temps et du matériel dans la double optique de l'optimisation des apprentissages d'une part et de la sécurité des élèves d'autre part.
- « **Maîtriser la discipline et avoir une bonne culture générale** ».
- « **Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable** » : le jury vérifie tout au long de l'épreuve si le candidat témoigne d'une éthique professionnelle et s'il permet aux élèves de construire un comportement de citoyen.
- « **Maîtriser la langue française pour communiquer** ».

Les trois dernières compétences professionnelles du référentiel :

- « **Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école** »
- « **Maîtriser les technologies de l'information et de la communication** »
- « **Se former** »

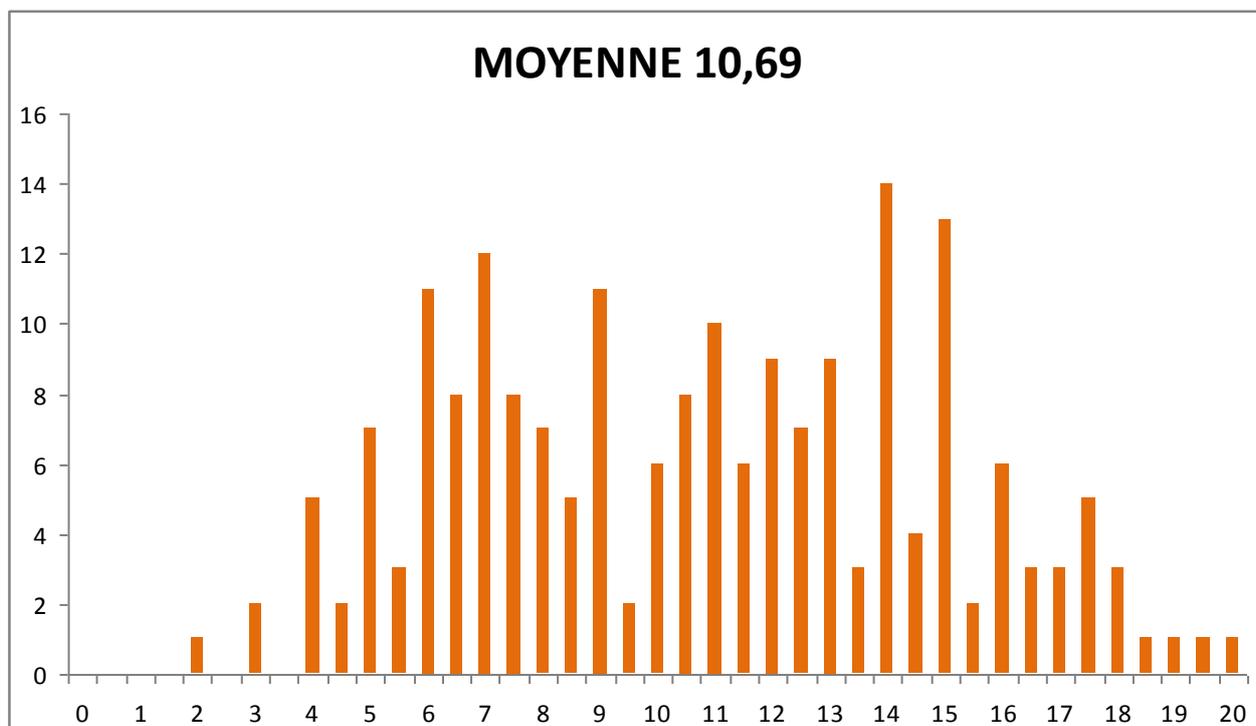
ont fait l'objet, marginalement, d'un questionnement spécifique.

6. LA NOTATION

Le dossier n'est pas noté.

L'épreuve est notée dans son ensemble, l'appréciation du jury porte sur l'ensemble de l'oral sans que ne soient distinguées les compétences manifestées lors de l'exposé de celles qui le sont pendant l'entretien.

7. LES RÉSULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE



À l'oral les notes ont été très distribuées, la grille était discriminante et les exigences du jury couvraient l'ensemble des compétences professionnelles observables au cours d'une épreuve orale ; Le jury souhaite souligner que la grande majorité des candidats a obtenu 7/20 ou plus, ce qui signifie que le niveau des candidats était généralement assez bon, bon ou excellent.

8. COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ORAL

8.1. Les qualités d'un bon oral

Sur le fond

- Les bons candidats répondent aux questions posées (question initiale et questions d'entretien) en justifiant leurs propositions.
- Ils prennent en compte l'ensemble des éléments (programmes, textes, différents projets, caractéristiques d'élèves, bilan de séance...), qu'ils exploitent comme de réels déterminants au service de leurs justifications.
- Ils s'inscrivent dans une démarche réflexive de type : observation, analyse, hypothèses, propositions, différenciations, régulations, etc.
- Ils situent leur action dans un contexte éducatif qui dépasse la discipline et la classe.

Sur la forme

- Ils veillent à leur présentation (tenue, niveau de discours, etc.).
- Ils maîtrisent la langue française et le vocabulaire spécifique de la discipline EPS.
- Ils s'inscrivent dans un véritable dialogue avec le jury, prenant le temps d'écouter, puis de formuler des réponses simples et concises.

8.2. Les insuffisances des candidats les plus faibles

A été en difficulté tout candidat qui :

- n'a pas pris en compte le contexte présenté dans le dossier, les particularités des élèves et ne répond pas précisément aux questions (initiale et d'entretien) formulées par le jury ;
- a émaillé son propos de références inappropriées au regard du sujet ;
- n'a pas (ou a mal) structuré son discours ;
- a présenté des lacunes dans la connaissance des programmes et de l'enseignement de l'EPS.
- a mal géré son temps.

9. LES CONSEILS DE PREPARATION DE L'ORAL

9.1. Au regard des compétences

La préparation du candidat doit être orientée au regard des compétences professionnelles attendues d'un enseignant :

- **agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable**
 - ✓ Connaître les droits et devoirs des fonctionnaires et les responsabilités particulières de tout enseignant.
 - ✓ Se questionner sur les valeurs à transmettre en EPS, sur son propre rôle dans la transmission de ces valeurs.
 - ✓ Appréhender la séquence d'enseignement comme un outil privilégié pour participer à la construction d'un citoyen physiquement et socialement éduqué.
- **maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**
 - ✓ S'exprimer dans un français correct.
 - ✓ S'habituer à prendre la parole, s'entraîner à l'exercice particulier que constitue l'épreuve d'oral.
 - ✓ Envisager différents niveaux de formulation : maîtriser le vocabulaire technique, spécifique, etc. pour s'adresser à ses pairs mais aussi pouvoir adapter ses interventions aux élèves afin de favoriser toutes les formes de communication.
- **concevoir et mettre en œuvre son enseignement**
 - ✓ Identifier les problèmes professionnels auxquels renvoie un sujet.
 - ✓ Penser les situations d'apprentissage en recherchant la faisabilité, la cohérence et les mises en relation avec le thème du sujet et les déterminants présents.
 - ✓ Travailler le traitement des APSA pour faire prévaloir leur forme scolaire et les mettre au service des acquisitions attendues en EPS.
 - ✓ Maîtriser la faisabilité des mises en œuvre en testant effectivement ou en observant auprès d'élèves.

- ✓ Comprendre les exigences des programmes dans la construction des cycles d'enseignement, en avoir une connaissance opérationnelle et y répondre.
 - ✓ se tenir informé de l'actualité disciplinaire et institutionnelle pour éclairer son propos.
 - ✓ Profiter des 2 heures de préparation pour présenter des documents facilitant la compréhension (schémas, etc.) et souligner la position de l'enseignant et ses moments de régulation.
- **apprendre à spécifier les élèves du point de vue de la motricité, de leurs connaissances et de leurs attitudes et à exploiter avec pertinence ces caractéristiques pour concevoir un enseignement**
 - ✓ S'attacher à bien décrire les élèves du point de vue de leur motricité, de leur comportement et attitudes, dans le dossier.
 - ✓ Au cours de l'exposé et de l'entretien, veiller à n'exploiter que les caractéristiques servant de réels points d'appui à la démonstration.
- **Se préparer à travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école**
 - ✓ Se renseigner auprès des différents acteurs de la communauté éducative des rôles et devoirs de chacun
 - ✓ Être attentif aux différents dispositifs dans lesquels un professeur d'EPS peut et doit s'impliquer (PPRE, accompagnement éducatif, accompagnement personnalisé, CESC ...)
- **Se préparer à se former et innover**
 - ✓ Observer une pratique d'enseignant (ou se faire observer dans sa pratique) afin de dégager plus facilement des points forts, des limites dans les expériences vécues ou observées.
 - ✓ Personnaliser la synthèse générale du dossier en faisant ressortir l'expérience construite, et en extraire des éléments de perspective.

9.2. Du point de vue méthodologique

- Lire soigneusement le rapport de jury pour en comprendre l'esprit. Les modalités d'interrogation de la session suivante peuvent être modifiées, tout en restant dans l'esprit des textes.
- Constituer un dossier clair, répondant aux exigences de l'épreuve, dans le strict respect des exigences du concours, notamment en ce qui concerne les APSA supports proposées dans le programme.
- Apprendre à préparer en deux heures un exposé construit, en réponse à une question, qui présente des contenus d'enseignement, souligne l'attitude de l'enseignant et met en lumière ses actions et celles des élèves.
- S'entraîner à l'épreuve orale elle-même pour en maîtriser la technique afin de mettre tout son potentiel en lumière.

9.3. Pour la réalisation du dossier

Pour que les dossiers puissent constituer de véritables ressources au moment de l'élaboration de la réponse au sujet, ils doivent être complets, clairs, fonctionnels et ne pas être « gonflés » d'éléments inutiles tels que les programmes de la discipline. En particulier, la partie dévolue aux caractéristiques des élèves dans l'activité, aux transformations et acquisitions motrices, ainsi qu'aux bilans détaillés des situations d'enseignement présentées, doit être suffisamment approfondie pour être utilisable.

C. LES RESULTATS DU CONCOURS

1. RÉPARTITION DES NOTES DES ADMIS

	Moyenne des admis	Note du premier	Note du dernier admis
CAPINT	12,42	15,75	10,50
CAER	12,20	16	10,25

2. RÉPARTITION DES LAURÉATS PAR SEXE

	femmes	hommes	total
CAPINT	13	35	48
CAER	16	34	50